



Communiqué de presse

23/08/2011

Mesures anti-déficit : un juste équilibre à trouver

La CGPME pleinement consciente des enjeux pour notre pays approuve la volonté gouvernementale de prendre des mesures fortes pour réduire le déficit public.

Elle souligne cependant la fragilité des PME illustrée par la mollesse de la croissance. La Confédération exhorte donc les pouvoirs publics à ne pas prendre de mesures pénalisant la compétitivité des entreprises.

Ainsi, la CGPME redoute les effets négatifs pour les PME qu'aurait la remise en cause du mécanisme de "*déficit reportable en avant*" permettant de lisser de mauvais résultats sur plusieurs exercices.

De même, elle alerte sur les conséquences d'un éventuel "*rabotage*" de l'exonération fiscale et sociale sur les heures supplémentaires dont bénéficient au premier rang les petites et moyennes entreprises. Une telle mesure serait particulièrement pénalisante pour les salariés des PME, principaux bénéficiaires des budgets alloués au financement de cette mesure.

En tout état de cause, la CGPME souhaite que les efforts réclamés ne portent pas sur le seul secteur privé. Elle suggère ainsi que la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux soit étendue aux collectivités territoriales.